

Kinshasa, le 10 octobre 2008

**ORDONNANCE N° 08/064 DU 10 OCTOBRE 2008 PORTANT NOMINATION D'UN
PREMIER MINISTRE.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 78, 79 et 90 ;

Revu l'Ordonnance n° 06/001 du 30 décembre 2006 portant nomination d'un Premier Ministre

Vu l'urgence et la nécessité ;

ORDONNE :

Article 1er :

Est nommé Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Adolphe MUZITO

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 10 octobre 2008

Joseph KABILA KABANGE

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le 10 octobre 2008

Le Cabinet du Président de la République

Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO

Directeur de Cabinet